

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
ESPLANADE ANITA CONTI
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 35
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 02/05/2019

Réuni le : 16/05/2019

Sous la présidence de : Gilles Nottebart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Verdun , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Séjour "Verdun 2019".

Le bilan financier est approuvé.

- la participation financière facultative des familles est de 185,00 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Lycée Anita Conti Bruz
 Esplanade du Lycée
 BP 67402
 35174 BRUZ CEDEX

BILAN FINANCIER VERDUN 2019

Professeur responsable : Mme SIOU
 Destination : VERDUN
 Classe : Première ES 1
 Nombre d'élèves : 34 ; Nombre d'accompagnateurs : 3
 Période : DU 26 AU 29 MARS 2019

BILAN FINANCIER SÉJOUR VERDUN

DÉPENSES

RECETTES

Transports + hébergement	élèves	8 144,36	participation familles (coût unitaire =185,00 € - 34 élèves	6 290,00
	accompagnateurs	718,79		
			Karta	2 517,00
Visites	élèves	1 063,18	Ministère de la Défense	400,00
	accompagnateurs	93,82	Participation financière du lycée (financement des frais des accompagnateurs)	863,15
Repas	accompagnateurs	50,00		
TOTAL DÉPENSES		10 070,15	TOTAL RECETTES	10 070,15

Participation financière des familles initialement votée : 277,00 €

Participation financière finale des familles : 185,00 €

Avec l'aide du :

et de la :

